



www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. GUILLOUARD,
Maire ;

M. AUTRET,
Mme LEGAC,
Mme FOUQUET,
M. DORAND,
M. BOUCHARD,
M. PUCELLE, (M. D.)
Adjoints ;

Etaient présents :

Mme CHARUEL,
Mme MAHE,
M. ALLAIS,
M. DAVID,
M. GUYARD,
M. LEMARINIER,
M. LEVILLAIN,
M. RANCHIN,
M. YAOUANC,
Conseillers ;

**Etait(aient) absent(s)
excusé(s) :**

M. DESVENAIN,
pouvoir M. Autret
Mme IBAZIZENE,
pouvoir Mme Mahé
Mme LE PREVOST,
pouvoir Mme Fouquet
M. GERARD,
pouvoir M. Guillouard
M. LEMONNIER,
pouvoir M. Bouchard
Mme BRAULT,
pouvoir à M. Yaouanc
M. DAVID,
pouvoir à M. Bouchard
M. LE BRET,

**Etait(aient) absent(s)
non excusé(s) :**

Nathalie CHARUEL
a été élue secrétaire de
séance.

**Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15 + 7p
Votants : 22**

Date de convocation :

21 avril 2016

Fin de séance : 22h30

**République Française - Département du Calvados Commune de
COLOMBY-ANGUERNY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 avril 2016**

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 24 membres, le quorum est de 13. Le maire constate la présence de 15 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Je vous informe que M. Bernard Tomalak, conseiller municipal a donné sa démission par un courrier adressé à la mairie, le 26 avril 2016.

Je tiens à remercier Mme Régine Fouquet, adjointe, qui réalise un travail important de présence auprès des habitants ou des futurs locataires pour les visites, états des lieux et suivi des locations.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 23 mars est adopté à l'unanimité.

01

74

Compte rendu des délégations : Finances, urbanisme et Administration

M. Didier Autret, adjoint au suivi financier et administratif, présente un compte rendu de chaque délégation depuis le 23 mars,

29	Mandats pour un montant de	20 502,02 €
----	----------------------------	-------------

21 délibérations	de 16052 à 16073 du conseil municipal du 23 mars enregistrées à la préfecture en date du 29 mars 2016
------------------	--

1	Permis de construire déposé	PC 2016-01
3	Déclarations préalables déposées ou en cours	DP 2016 - 03-04-05
1	Permis d'aménager modificatif en cours d'instruction	PA 2015 - M01

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

02

75

Délibérations pour la validation de la commission d'appels d'offres du 30 mars 2016 sur les marchés suivants : Délibération n° 16-074

La commission s'est réunie le 30 mars, pour ouvrir les plis reçus des deux consultations A et B du mois de mars et elle a retenu les entreprises suivantes :

A/ Examen de la commission du marché public relevant de la procédure adaptée (MAPA) pour la rénovation du logis-Relais - liste des entreprises retenues

<u>Menuiserie extérieure</u>	<u>H.T.</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Sarl GM Rénovation	4 680,00	257,40	4 937,40€
<u>Isolation et placo</u>			
Sarl GM Rénovation	15 555,32	1 285,09	16 840,41€
<u>Plancher</u>			
Sarl GM Rénovation	2 931,00	293,10	3 224,10€
<u>Electricité</u>			
Sarl Le Petit Corps	7 484,10	1 496,82	8 980,92€
<u>Plomberie</u>			
Palao Sarl	5 190,32	519,03	5 709,35€

B/ Examen de la commission du marché d'appels d'offres pour la mise en concurrence pour une étude de circulation et de déplacement sur la RD 141

<u>Entreprise</u>	<u>H.T.</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
VRD Services	2 920,00	584,00	3 504,00€

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés le résultat de la réunion de la commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 30 mars 2016 pour les travaux de rénovation du logis-relais et l'étude de circulation et de déplacement sur la RD 141.

Délibération sur les marchés publics à la concurrence en cours, depuis la réunion de la commission du 30 mars 2016 :

Délibération n° 16-075

C/ Marchés publics relevant de la procédure à la concurrence - Rénovation de la collecte des eaux pluviales de la toiture (gouttières et descentes) et la reprise de la croupette de l'église Saint-Vigor de Colomby-sur-Thaon.

Entreprise	HT	TTC
<i>Tillard Jean-Louis</i>	2 636,80 €	3 164,16 €
<i>Lorin Dimitri</i>	1 998,00 €	2 397,60 €
<i>Roberge Couverture</i>	5 594,89 €	6 713,87 €

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à 20 voix Pour, 1 abstention et 1 contre, autorise son maire à signer le devis reçu de l'entreprise Lorin Dimitri pour des travaux de rénovation de la collecte des eaux pluviales de la toiture de l'église Saint-Vigor et d'envoyer un ordre de service en rapport.

D/ Marchés publics relevant de la procédure à la concurrence - Travaux d'aménagement routier, d'accessibilité et d'entretien de trottoirs à différents points de la commune à réaliser au printemps 2016

Entreprise	HT	TTC
<i>Eurovia</i>	24 847,02 €	29 816,42 €
<i>Letellier Sa</i>	17 480,50 €	20 976,60 €
<i>Toffolutti</i>	18 044,20 €	21 653,04 €
<i>Martragny Sa</i>	27 834,40 €	33 289,94 €

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés autorise son maire à signer le devis reçu de l'entreprise Letellier Sa pour des travaux de d'aménagement routier, d'accessibilité et d'entretien de trottoirs à différents points de la commune et d'envoyer un ordre de service en rapport.

Un appel d'offres est en cours pour la rénovation du monument aux morts dans le cimetière Saint-Vigor de Colomby-sur-Thaon.

La date limite de remise des plis est fixée au 11 mai 2016.

03
76

Délibération afin d'établir un bail amiable pour un local à usage commercial

Délibération n° 16-076

Une partie du bâtiment des communs, située au 1A rue du Bout Maçon, va contenir un commerce. Afin d'établir un bail amiable avec la clause de non concurrence pour une durée de 3, 6 ou 9 ans comprenant deux pièces de 65m² (50m² pour la vente et 15m² pour le stockage) et ce pour un loyer mensuel de 200€.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à 21 voix Pour et 1 abstention de louer une partie du bâtiment des communs à usage de commerce pour un loyer de 200€ et autorise, M. le Maire à passer et à signer un bail amiable commercial avec la clause de non concurrence de 3, 6 ou 9 ans.

04
77

Délibération pour une demande de réserve parlementaire auprès du Député pour la rénovation du logis-relais. Délibération n° 16-077

La commune souhaite rénover un logis relais de 75m², faisant partie du bâtiment communal, 3 place Poulbot. Une fois terminé le logement sera mis à disposition du centre communal d'action sociale qui en aura la gestion et l'attribution.

Suite à l'appel d'offres à la concurrence, le montant des devis s'élève à 44 259,74 HT soit 49 214,18€ TTC pour l'ensemble des artisans devant intervenir pour la rénovation du logement. Pour finaliser les travaux, la commune souhaite solliciter une demande d'aide au titre d'une demande parlementaire auprès de Mme La Députée.

	<p>Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés pour cette demande d'aide au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme la députée ainsi que de signer tous documents en rapport.</p>
<p>05 78</p>	<p>Urbanisme : zone AUC du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Colomby-sur-Thaon</p> <p>1/ Un administré a déposé un permis de construire en mars 2014, qui lui a été refusé, il a déposé un recours contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Colomby-sur-Thaon. La parcelle concernée est en zone AE, en limite de la zone AUC.</p> <p>2/ Suite au rapport du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen en date 24 mars 2016, il ne sera pas fait appel pour poursuivre cette affaire qui oppose la commune avec un habitant suite à une demande de déclaration préalable déposée le 3 août 2015 et accordée le 7 septembre 2015 pour la division d'une parcelle de 700m² en vue de construire. La commune est condamnée à verser la somme 1 000€ et d'annuler l'arrêté du 19 novembre 2015</p> <p>3/ Le 13 février 2014, le propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastrées appartenant à la zone AUC, a déposé, une déclaration préalable portant sur la division de la propriété en quatre lots en vue de construire. Après avoir été refusée, un recours est déposé par le propriétaire. Le Tribunal administratif de Caen, par un jugement en date du 30 juin 2015 a enjoint de réexaminer la demande et un arrêté en date du 23 juillet 2015 de non opposition au projet est validé. L'arrêté n'ayant été affiché que plusieurs semaines plus tard sur le terrain, un voisin a sollicité un recours gracieux à l'encontre de cet arrêté par un courrier en date du 27 octobre 2015. Le délai de recours gracieux n'étant pas expiré, un retrait de l'arrêté du 23 juillet 2015 a été formulé au propriétaire, le 19 novembre 2015. Le 30 novembre 2015, le propriétaire a demandé de bien vouloir retirer l'arrêté du 19 novembre 2015. N'ayant apporté aucune suite favorable à cette demande, le propriétaire a cru devoir saisir le Tribunal afin de solliciter l'annulation de la décision du 19 novembre 2015. Postérieurement à la décision contestée, la Commune de COLOMBY-ANGUERNY a été créée le 1er janvier 2016. Le tribunal administratif de Caen, doit statuer sur ce dossier prochainement, sachant que la commune a fait appel, en demandant le rejet de l'annulation.</p> <p>4/ Une demande déposée le 3 mars 2016 pour un CUB a été refusée le 27 mars 2016, parce que la demande pour 2 parcelles, qui appartiennent à la zone concernée AUC du PLU, ne pouvaient être étudiées séparément. Elles seront traitées de telle sorte qu'elles doivent être desservies par la RD 141 pour les accès, les réseaux, etc... et de prendre en compte un passage pour donner accès à la dernière parcelle de l'assiette ainsi qu'un chemin pédestre et cycliste.</p>
<p>06 78</p>	<p>Intercommunalité « Cœur de Nacre » : actualité et informations diverses</p> <p><u>Points du bureau du 13 avril 2016 :</u></p> <p><u>point sur la dotation des bacs</u> (déchets ménagers) par Plastic Omnium - numéro vert de contact 0800 100 461</p> <p><u>Composteurs à déchets verts :</u> 600 personnes ont souscrit soit un nombre de 1 200 depuis 2009. La distribution pour notre commune aura lieu les 29 avril de 17 à 19h et le 30 avril de 10h à 12h.</p> <p><u>Equipement culturel</u> attribution des marchés (SPS) Mission Sécurité et Protection de la santé et (SSI) Système de Sécurité Incendie. Le permis de construire est déposé depuis le 21 mars 2016.</p> <p><u>Aire de grand passage des gens du voyage :</u> une mission de prestation de service pour assurer la gestion de l'aire d'accueil est confiée à l'association SOLIHA Territoire en Normandie pour un montant de 4 375€ HT</p> <p><u>Entretien du Parc d'activité de la Fossette :</u> La société Terre et Jardin a été retenue pour la tonte (prestation de 12 tontes pour une surface de 12 000m²) pour un montant de 7 860€ HT.</p>

Informations diverses**Liste de la Commission Communale des Impôts Directs**

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
Astrid LEGAC	Magalie IBAZIZENE
Laure BRAULT	Chantal HANNOT
Jean-Pierre ROUSEL	Antonio DE PINHO
Benoît DESVENAIN	Samuel LEVILLAIN
Félicia LE PREVOST	Guy ALLAIS
Georgette GAUQUELIN (Basly)	Cédric ALAIS (St-Aubin-sur-M.)

La première réunion s'est tenue lundi 11 avril

- **Lotissement « Les deux villages »** Les réunions de chantier se déroulent tous les jeudis matin. Le chantier se déroule suivant le planning établi. Aucune remarque particulière.
- **Illumination fin d'année 2016-2017** : Benoit Desvenain, Nathalie Charuel et Olivier Guyard sont en charge de proposer un projet pour les illuminations de l'hiver prochain – **plan**, nombre de prises sur les mâts existants à raccorder, nombre de guirlandes, etc.
- **SDIS Calvados** : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a réalisé la vérification des hydrants de la commune le 21 mars 2016. Deux points présentent une anomalie, place Poulbot et au niveau du chemin de la mare, en cours de régularisation en vertu de la convention.
- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)** : Le bulletin de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 21 mars 2016 est affiché depuis le 3 avril (prélèvement fait à Anisy dans les sanitaires de la mairie). Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du gouvernement : <http://orobnat.sante.gouv.fr>
- **Logis-Relais** : les employés ont terminé d'évacuer les derniers délais, l'intervention du plombier pourra intervenir la semaine prochaine.
- **Local commercial** : les employés ont terminé la pose du placo et de l'isolation. La livraison de la toupie de béton pour la chape est prévue au début du mois de mai.
- **Eglise Saint-Martin** : la rénovation de la toiture est prévue au mois de mai. Les travaux sont confiés à l'entreprise, Tillard Jean-Louis de Mathieu suite à l'appel d'offres de mai 2015 pour un montant de 17 202,60 € HT soit 20 643,12 € TTC
- **Rénovation du mur d'enceinte du nouveau cimetière Saint-Martin** : les travaux sont confiés à l'association AIRE pour un montant de 7 788€ net pour les murs situés de part et d'autre du chemin entre les deux cimetières jusqu'au portail et 25mètres linéaires sur le VC n°1 vers Douvres.
- **Dégâts des eaux dans l'école** : le 29 mars au matin, dans la classe de CE2, le sol était recouvert de quelques cm d'eau, venant de l'étage par infiltration. les employés communaux ont remis en état la classe pour la réouverture du 18 avril. La dernière semaine de mars, Mme Gibon a fait l'école dans la cantine.
- **Columbarium** : Mme Laure Brault, responsable des cimetières se charge de préparer un dossier sur l'acquisition d'un columbarium afin de le budgétiser et de l'installer au cours de l'année 2017.
- **Etudes de circulation et de déplacement sur la RD 141** : suite à la réunion avec l'entreprise VRD pour l'étude de circulation et déplacement, le document sera remis au mois de juin prochain.
 - **11 novembre 2016** : cette journée de commémoration se déroulera en hommage aux travailleurs chinois appelés « Les Travailleurs Célestes ». Exposition, conférence et cérémonie seront organisés dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre. Le CM donne un avis favorable.
- **ADN photo** : l'association de Douvres exposera dans la grange du Colombier les 12 et 13 novembre. Thème non défini à ce jour.
- **Bulletin communal n°1** : le prochain bulletin communal est en cours. La parution est prévue au mois de mai.
- **14^e Tour de l'intercom en 2016** : bonne fréquentation, 13 associations



avaient préparé des parcours (vélo, vtt, marche, joggeur et triathlon) avec une présence de 250 participants.

- **Permanences des Conseillers Départementaux** : Christine DURAND et Cédric NOUVELOT - Canton de Courseulles sur Mer – le 2ème samedi de chaque mois de 10h à 11h30 sans rendez-vous à la mairie de Douvres-la-Délivrande (sauf vacances scolaires)
- **Permanences de Mme la Députée du Calvados** : Isabelle ATTARD - Le 1^{er} lundi de chaque mois de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 02.31.10.54.77 - salle de la Cour Yvrande à Douvres-la-Délivrande
- **Date des prochains conseils municipaux** : 25 mai, 22 juin, 21 septembre, 19 octobre, 25 novembre et 14 décembre.

Calendrier :

- 29 et 30 avril : distribution des composteurs à déchets verts
- 8 mai : cérémonie au cimetière Saint-Martin de Colomby-Anguerny à 9h30 en partenariat avec la commune d'Anisy.
- 22 mai : randonnée pédestre au « Fort Merville » par le club de marche communal – contact M. Jacques Besnard 0660375451 –
- 27 au 29 mai : XXe anniversaire du comité de jumelage « East Woodhay », signature de la nouvelle charte le 29 mai à Anisy.
- 1^{er} juin. : l'association Terre Harmonie, propose un concert de musique ancienne, de chant et luth dans l'église Saint-Martin.
- 4 juin : Cérémonie du 6 juin au monument Canadien d'Anisy à 9h30
- 5 juin : journée intercommunale de la fête du vélo à Colomby-Anguerny – départ 9h de la grange aux dîmes
- 7 juin : 20h Réunion « Commission Bâtiment », dans la Grange aux Dîmes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30